



**CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION
METROPOLITAINE POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS**

DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DU CPER 2015-2020 REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est un document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures et d'équipements ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils départementaux, métropoles, communautés d'agglomération...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

Avec les CPER, l'Etat manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les Régions et les collectivités et souhaite organiser la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires.

Sixième génération¹, le contrat de plan Etat/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'Etat, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

État et Région contractualisent, par ce contrat, 1 milliard d'euros chacun. Au total, sur la période 2015-2020, grâce à l'effet levier du CPER et aux politiques de droit commun près de 4,5 milliards d'euros seront consacrés à des projets structurants en Auvergne-Rhône-Alpes, auxquels s'ajoute 1,5 milliard d'euros au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

Le CPER 2015-2020 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de 6 domaines essentiels :

- Mobilité multimodale ;
- Enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- Transition écologique et énergétique ;
- Numérique ;
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur ;
- Emploi (priorité transversale).

A travers les contrats de plan, ce sont plus de 30 milliards d'euros qui seront injectés dans l'économie régionale d'ici 2020.

La nouvelle génération de CPER organise la convergence de financements en faveur des projets structurants dans les territoires. Elle permet ainsi la mise en cohérence des politiques publiques sur les territoires.

Avec la nouvelle donne territoriale, le CPER offre un cadre de partenariat privilégié entre l'Etat, les Régions et les collectivités infrarégionales pour investir dans l'avenir et catalyser les investissements.

Le 29 octobre 2015, l'Etat, la Région et l'ARC Syndicat mixte (futur Pôle métropolitain du Genevois français) signaient, pour la première fois, une convention de coopération métropolitaine du Genevois français dans le cadre du CPER 2015-2020.

¹ 1^e génération : 1984-1988 ; 2^e génération : 1989-1993 ; 3^e génération : 1994-1999 ; 4^e génération : 2000-2006 ; 5^e génération : 2007-2013 ; 6^e génération : 2015-2020

AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION METROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Suite à l'approbation par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 14 juin 2018, et à l'approbation par le Conseil syndical du Pôle métropolitain du Genevois français, le 22 juin 2018, le partenariat financier d'établit comme suit :

Tableau financier suite à l'avenant signé en date du 16 juillet 2018

	Avant révision	Total après révision (convention actuelle + nouvelles opérations – opérations retirées)	Dépense subventionnable
Mobilités	2 820 000 €	9 576 000 €	29 098 000 €
Aménagement et transition énergétique	970 000 €	590 000 €	1 900 000 €
Innovation	735 000 €	1 200 000 €	4 000 000 €
Formation, enseignement sup.	475 000 €	1 693 000 €	4 980 000 €
Actions transversales	0 €	170 000 €	/
Total intervention Région	5 000 000 €	13 229 000 €	39 978 000 €

Mobilité : Pôles d'échanges multimodaux (PEM) et autres infrastructures

Département	Localisation	Opérations	Dépense subventionnable	Soutien régional avenant (total)	Commentaire
01	Bellegarde	Insertion urbaine PEM Bellegarde	800 000 €	240 000 €	Idem Convention 2015
74	La Roche-sur-Foron	Insertion urbaine PEM La Roche-sur-Foron	1 150 000 €	345 000 €	Idem Convention 2015
74	Perrignier	Insertion urbaine PEM Perrignier	600 000 €	180 000 €	Idem Convention 2015
74	Bons en Chablais	REABONDEMENT : Interface PEM Bons-en-Chablais	1 200 000 €	360 000 €	+ 135 000€ par rapport à la Convention 2015
74	Thonon-les-Bains	REABONDEMENT : Interface PEM Thonon	5 330 000 €	1 600 000 €	+ 800 000€ par rapport à la Convention 2015
74	Reignier	REABONDEMENT : Interface PEM Reignier	2 000 000 €	600 000 €	+ 300 000€ par rapport à la Convention 2015
74	Saint Julien	REABONDEMENT : Quartier gare de Saint-Julien	4 300 000 €	1 290 000 €	+ 840 000€ par rapport à la Convention 2015
74	Machilly	NOUVEAU : Interface PEM Machilly	1 650 000 €	495 000 €	
74	Annemasse	NOUVEAU : consignes vélos nœuds intermodaux (parkings PEM/terminus du Tram)	1 200 000 €	360 000 €	
74	Saint Pierre en Faucigny	NOUVEAU : Interface PEM Saint-Pierre en Faucigny	568 000 €	170 000 €	
74	Divonne	NOUVEAU : P+R Divonne	2 000 000 €	600 000 €	
74/01	Multiples	NOUVEAU : Expérimentation covoiturage dynamique (déploiement de bornes d'autopartage)	450 000 €	185 000 €	Maîtrise d'ouvrage Pôle métropolitain dans le cadre de sa future prise de compétence sur les mobilités innovantes
74	Annemasse	Maison de la Mobilité: plateforme numérique	700 000 €	280 000 €	Idem Convention 2015
TOTAL			19 528 000 €	6 705 000 €	



A gauche, projection de l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Thonon-les-Bains.

Image non contractuelle.

Crédit : atelier VILLES & PAYSAGES et SNCF Gares & Connections.



Le quartier gare actuel de Saint-Julien-en-Genevois.

Au programme plusieurs centaines de logements, un parking de 500 places et des milliers de mètres carrés d'activités privées et publiques. Début des travaux prévu pour 2019.

Droits réservés : BnBphotos.



Le pôle d'échange multimodal de la Roche-sur-Foron connaîtra une évolution majeure avec l'arrivée du Léman Express.
Crédit : Stéphane Couchet



Divonne-les-Bains, création d'un parking-relai (P+R) à l'entrée transfrontalière de la ville.
Crédit : Office du tourisme Divonne-les-Bains



Expérimentation du covoiturage dynamique domicile/travail entre Valleiry, Viry et Bernex. Le principe ? Une offre en quasi temps réel à l'utilisateur covoitureur.

La personne souhaitant effectuer un itinéraire en covoiturage contacte le service quelques minutes avant son départ. Le service va alors chercher le conducteur adéquat qui est en mesure d'offrir le covoiturage souhaité sur l'itinéraire demandé.

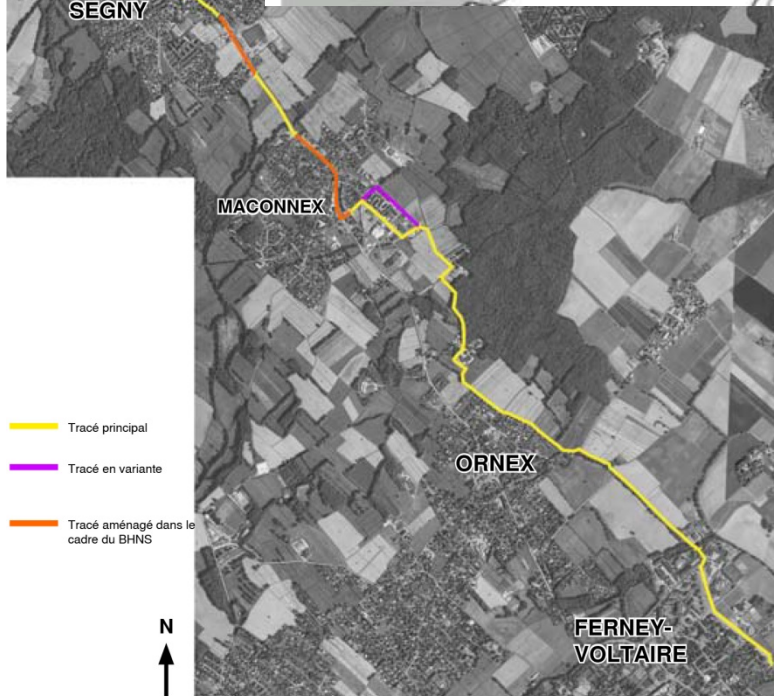
Crédit : Lane, exemple de l'agglomération lyonnaise.

Mobilité : Modes doux

Département	Localisation	Opérations	Dépense subventionnable	Soutien régional avenant (total)	Commentaire
74	Chens sur Léman	NOUVEAU: Tronçon de chens sur Léman , pour un linéaire d'un 1km (Lagraie / sous cusy)	1 020 000 €	306 000 €	Liaison structurante Tour du Léman
01	Multiples	NOUVEAU: Réalisation d'une Véloroute entre Gex et Ferney	5 500 000 €	1 650 000 €	Liaison structurante RD1005 BHNS
74	Bonneville	NOUVEAU: PEM de Bonneville/Ayze rabattement passerelle "mixte" piétons/cycles	2 000 000 €	600 000 €	Projet retenu dans le PA3 (pack mobilité douce)
74	Saint Pierre en Faucigny	NOUVEAU: MD St Pierre en Faucigny	550 000 €	165 000 €	Liaison structurante complémentaire à la véloroute Léman-Mont Blanc
74	Reignier	NOUVEAU: Rabattements MD sur PEM Reignier	500 000 €	150 000 €	Liaison structurante centre bourg - gare
TOTAL			9 570 000 €	2 871 000 €	



Projet de véloroute entre
Gex et Ferney-Voltaire.
Crédit (de gauche à
droite) : CCPG / Ville de
Gex / Rezo.ch



Tracé principal
Tracé en variante
Tracé aménagé dans le
cadre du BHNS

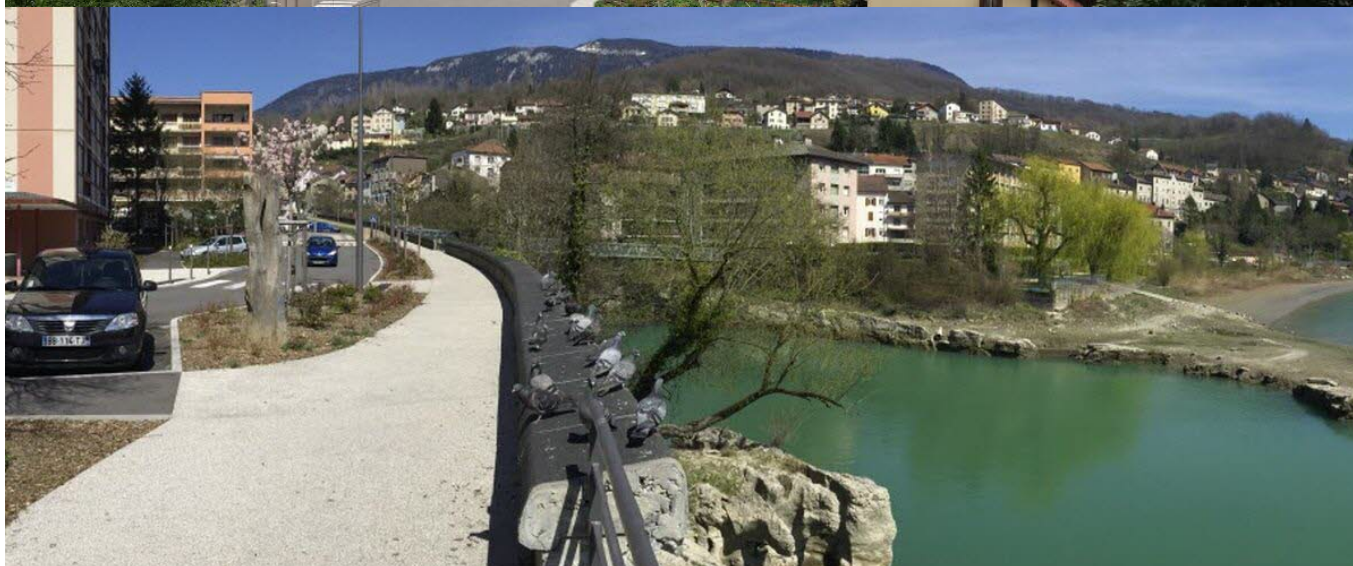


Aménagement et transition énergétique

Département	Localisation	Opérations	Dépense subventionnable	Soutien régional avenant (total)	Commentaire
74	Bonneville	Ecoquartier du Château des Sires	1 100 000 €	345 000 €	Idem convention 2015
01	Pays de Gex	Outil SIGEX: observation du territoire énergie et mobilité	300 000 €	95 000 €	Idem convention 2015
01	Bellegarde	NOUVEAU: Liaison piétonne + aménagement complémentaire des Berges du Rhône (phase 3	500 000 €	150 000 €	Poursuite du projet global d'aménagement des Berges du Rhône (phases 1et 2 soutenues par la Région)
TOTAL			1 900 000 €	590 000 €	



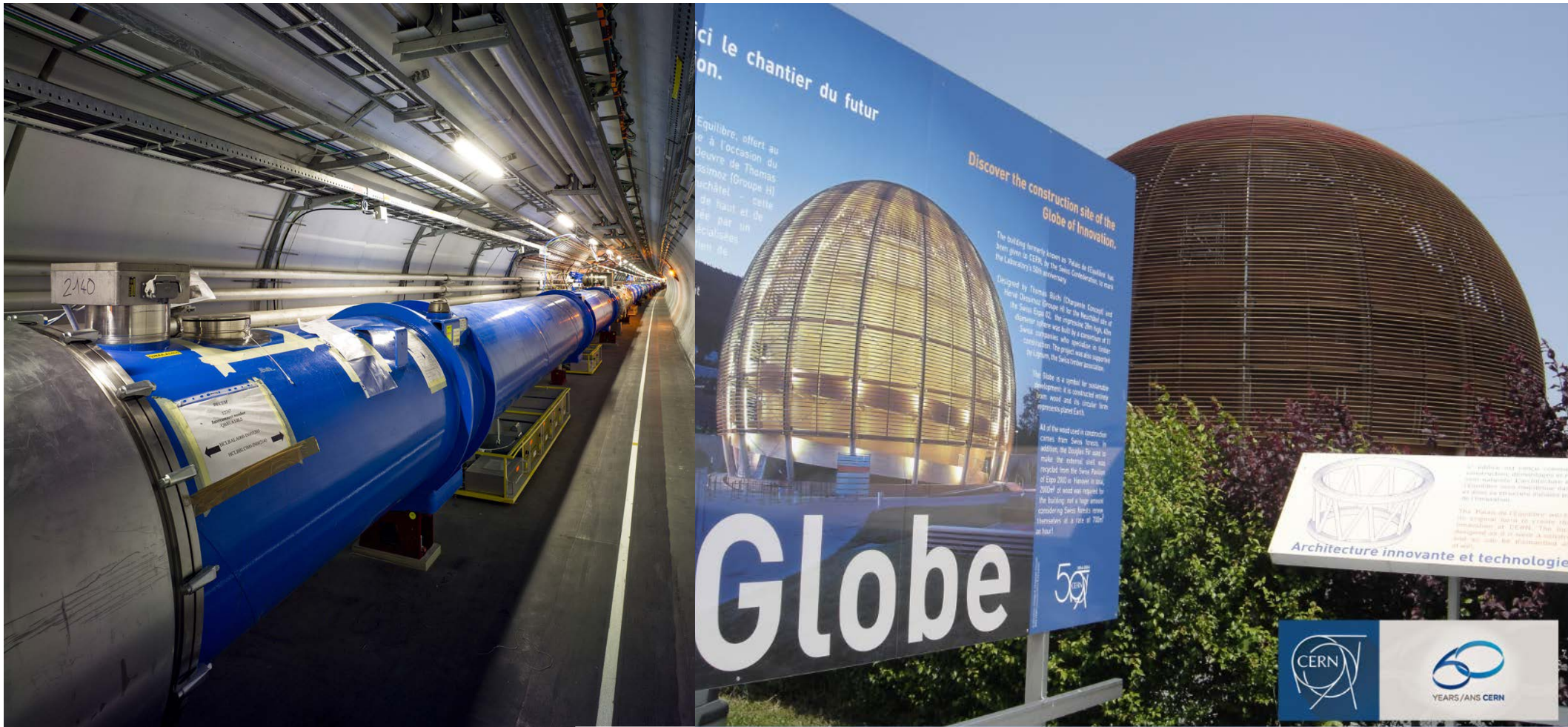
Eco-quartier du château de Sires de
Faucigny à Bonneville, sur 2,4 hectares.
Crédit : Arte Charpentier - architectes



Aménagement des berges du Rhône à
Bellegarde-sur-Valserine.
Crédit : Le Progrès

Innovation et filière d'avenir, enseignement supérieur, formation, recherche

Département	Localisation	Opérations	Dépense subventionnable	Soutien régional avenant (total)	Commentaire
74	Annemasse	REABONDEMENT et REMPLACEMENT enveloppe 2015 ESR: création d'un campus sur la ZAC Etoile	3 980 000 €	1 393 000 €	2015: une enveloppe ouverte (0,45M€) pour les 1ers investissement en ESR 2018: des projets précis identifiés
01	Archamps	REABONDEMENT et REMPLACEMENT enveloppe 2015 ESR: European Scientific Institute (SMAG): rénovation des locaux	1 000 000 €	300 000 €	2015: une enveloppe ouverte (0,45M€) pour les 1ers investissement en ESR 2018: des projets précis identifiés
01	Saint Genis Pouilly	REABONDEMENT et REMPLACEMENT de l'enveloppe 2015 Innogex: Pôle de l'entrepreneuriat (Innogex intégré)	4 000 000 €	1 200 000 €	Projet global, incluant l'incubateur Innogex
TOTAL			8 980 000 €	2 893 000 €	



InnoGex, incubateur labellisé CERN* dont l'objectif est de favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes, en lien avec les technologies du CERN.

Crédit : CERN

*organisation pour la recherche nucléaire



L'ESI est une école internationale, accueillant des étudiants et jeunes professionnels de partout en Europe et au-delà, Proposant des programmes dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi que le soutien à l'innovation et aux transferts technologiques.



Le campus Grand Forma Annemasse, inauguré le 28 mars 2018 et situé dans le périmètre de la ZAC Etoile Annemasse-Genève.

Au final, ce seront 6 pôles complémentaires de l'enseignement supérieur qui seront valorisés autour de la marque « Grand Forma ».

**GRAND
FORMA**
Se former dans
le Genevois français

Démarches transversales

Département	Localisation	Nouvelles opérations	Dépense subventionnable	Soutien régional avenant (total)	Commentaire
74/01	/	NOUVEAU: Cotisations GLCT Grand Genève 2018-2020	/	120 000 €	Fonctionnement
74/01	/	NOUVEAU: Cotisations Observatoire statistique transfrontalier 2017-2020	/	50 000 €	Fonctionnement
TOTAL			/	170 000 €	

